



Union Nationale
du Sport Scolaire



ATHLETISME

JE DEVIENS
JEUNE OFFICIEL
UNSS ...

Devenir Jeune Officiel, c'est :

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes.

En choisissant cette voie, ce livret vous apporte une formation théorique. Sur le terrain, il faudra mettre en œuvre vos connaissances de façon pratique.

La réussite tiendra en un **double respect** :

- celui des règlements, bien sûr,
- et surtout celui des acteurs.

C'est à vous qu'il appartient de mettre en place des conditions optimales pour permettre la meilleure réalisation possible.



Le juge n'est pas là pour sanctionner...

Il est là pour veiller au respect des règles afin de préserver l'égalité des chances.

Ne cherchez pas la faute !

S'il n'y en a aucune, c'est que les conditions ont été réunies pour que l'athlète soit au meilleur de ses performances... et c'est tant mieux pour l'athlétisme !

Mais ne fermez pas les yeux sur une faute réelle... Surtout si elle avantage l'un plutôt que l'autre !



Quelles sont les différentes tâches du juge en athlétisme ?

- Organiser la compétition

Vérifier les lieux et le matériel

Organiser le secrétariat (relevé de performances, relevé d'anémométrie)

Afficher les performances

- Assurer le déroulement des épreuves

Pointez les concurrents

Organiser le tour d'échauffement

Indiquer l'ordre de passage

Ratisser

placer la barre

Placer les poteaux

Réparer la plasticine

Mesurer la vitesse du vent

mesurer les performances

Veiller au respect du règlement (valider les essais, respecter les délais)

- Opérer les classements

Remplir la feuille de classement

Départager les ex-aequos

- Renseigner le juge-arbitre

Signaler des incidents

Avertir d'un record ou d'une tentative de record



Que devez-vous connaître pour être juge départemental ou académique UNSS ?

- Le règlement spécifique appliqué à chaque spécialité
- Le type de compétition (individuel ou par équipe) et ses aménagements réglementaires
- Les épreuves de chaque catégorie d'âge et ses aménagements (types de sauts autorisés, hauteur des haies, etc.)

Quel que soit le rôle qui vous sera attribué, il faudra être :

**CONCENTRE ATTENTIF AIMABLE OBJECTIF
IMPARTIAL ET SURTOUT AUTONOME**

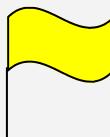


GENERALITES SUR LES CONCOURS

Des points communs de règlement existent entre les concours. Les connaître c'est aussi gagner du temps pour passer l'examen dans une autre famille !

• LES DELAIS

A l'appel de son nom ou à l'affichage de son numéro de dossard, un concurrent dispose de 30" pour commencer son essai. Au-delà, le concurrent ne sera pas autorisé à faire son essai et il lui sera compté un essai nul (x) ou un essai non tenté (-) s'il était en procédure d'essai différé. 15 secondes avant l'expiration de ce délai, le juge doit le prévenir en maintenant dressé un drapeau jaune.



Il existe des cas particuliers pour ces délais:

Nombre d'athlètes encore en compétition	HAUTEUR	PERCHE	AUTRES CONCOURS
Plus de 3	30"	1'	30"
2 ou 3	1'30	2'	1'
1 seul	3'	5'	-
Essais consécutifs	2'	3'	2'

• EPREUVES SIMULTANEES

Si un concurrent est inscrit dans plusieurs épreuves se déroulant en même temps, le juge pourra l'autoriser, pour un essai à la fois (ou à chaque essai en hauteur et à la perche) à effectuer sa tentative dans un ordre différent de celui de la feuille d'engagement. Toutefois, il ne pourra le faire que s'il revient avant la fin du tour (3 ème essai en longueur par exemple) ou avant la montée de barre (s'il arrive au 2ème essai à 1.80 m, il ne pourra pas sauter car il sera considéré comme ayant fait l'impassé au premier essai). Ce principe est appelé « essai différé »

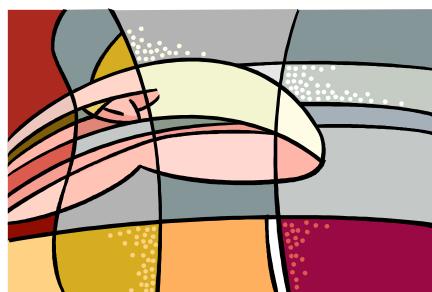


- **NOMBRE D'ESSAIS**

Dans une compétition individuelle, tous les concurrents présents ont droit à 3 essais (en longueur, triple-saut, et en lancers); ensuite, seuls les 8 premiers auront droit à 3 essais supplémentaires. Dans une compétition par équipe UNSS, tous les concurrents auront droit à 4 essais (et seulement 4). Il n'y a pas de limitation en hauteur et perche

- **MATERIEL**

Les sauteurs à la perche utilisent leur propre matériel, sans aucune vérification préalable. Ils ne sont pas dans l'obligation de le prêter si un concurrent leur demande. C'est exactement l'inverse dans les lancers !



- **CAS PARTICULIER DES CONCOURS DE QUALIFICATION**

Des concours de qualification sont organisés afin de sélectionner les concurrents qui auront droit au concours final, lorsque ceux-ci sont très nombreux. Une limite de qualification est alors fixée et les concurrents ont 3 essais pour l'atteindre (en longueur, triple-saut et dans les lancers). En hauteur et à la perche, les concurrents peuvent débuter leur concours à une hauteur inférieure à la limite fixée. Dès qu'elle est atteinte, le concours cesse pour ceux qui l'ont franchie. Si moins de 12 candidats ont atteint la limite de qualification, le classement confondu des concours qualifiants retiendra les 12 premiers classés.

Si plus de 12 concurrents ont atteint la limite fixée, ils seront tous qualifiés pour la finale.



Il est donc indispensable pour les juges de savoir effectuer des classements dans les concours...

RIGUEUR et CONCENTRATION sont donc nécessaires tout au long de l'épreuve !

